

Sujet : [Spam] enquête publique

De : pierre Tomasi <

Date : 12/05/2022 08:20

Pour : sprstraphael-epvar@administrations83.net

Monsieur le commissaire enquêteur,

Par la présente je viens contribuer à l'enquête publique en cours.

Tout d'abord, j'aurai trois questions à poser:

- Pourquoi les trois SPR totalise 445 ha alors qu'en fait au mieux ce sont cents 165 ha qui sont potentiellement constructibles?
- Combien de villas Belle Époque sont-elles concernées, les autres seront elle déchuées de leur valeur patrimoniale ?
- Que devient ce qui est présenté comme la caractéristique centrale et majeure de notre ville: la ville Jardin?

Enfin ce dossier me semble particulièrement incomplet dans une époque où nous devons nous soucier de la chaleur qui va dans les années futures devenir une véritable problématique tout au long de l'année, rien ne permet de dire que des îlots de fraîcheur seront créés sur des espaces qui seront ainsi préservés.

Le récit architectural de la ville semble s'être interrompu depuis quelques années, cela est extrêmement visible sur l'évolution historique qui figure dans le projet il semble que depuis les années 30 il n'y ait plus de réelle pensée architecturale.

La vulgarité de certaines constructions récentes contraste très fortement avec le patrimoine légué notamment par Pierre Aublé. Comment au travers de ce projet empêcher que ces opérations se multiplient?

Très récemment Philippe Madec architecte réputé est venu à Saint-Raphaël pour faire part de sa réflexion sur sa lecture de l'avenir architectural. Il serait bon de s'en inspirer, notamment sur les modalités des concertation mises en place pour établir les PLU.

Je suggère la production de maquettes de grande taille pour mieux pouvoir préfigurer les quartiers visés qui servirait de Base à une présentation et à une concertation.

Dans le préalable de l'enquête publique ,à plusieurs reprises est évoqué le couvert végétal , de Valescure et du plateau Notre-Dame or nous constatons depuis quelques années le saccage réel de ce couvert végétal qui pourtant nous est présenté comme un atout de la ville Jardin.

Comment protéger ce formidable patrimoine végétal, y compris en terrain privé?

Je me questionne sur les abords du SPR: Comment seront-ils traités? est-ce qu'une totale liberté sera dévolue aux accotement de ce SPR ?

Je constate notamment que la villa remarquable nommée " le bois dormant" se voit affublée dans ses abords immédiats, autrefois constitués d'un magnifique jardin, de nouvelles constructions modernes et collectives qui questionnent dans cet environnement.

Enfin je rappelle que la toute récente loi climat **Climat et Résilience** définit l'artificialisation des sols, comme « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage » et que par conséquent il est indispensable d'arrêter d'artificier notamment quand il s'agit de construire des logements secondaires qui ne contribuent pas à rendre la vie plus agréable à ceux qui y vivent et y travaillent.

Pour ma part outre ces quelques remarques je souscris pleinement à la proposition faite par

l'association Ma ville ma planète et à son apport pour cette enquête.

Trés cordialement

Pierre Tomasi